

**« L'honneur de la reine » : la mort et les funérailles de Charlotte de Savoie, (1<sup>er</sup>-14 décembre 1483)<sup>1</sup>**

« La Royne n'estoit point de celles où on devoit prendre tant de plaisir, mais bonne dame ». C'est en ces mots que Philippe de Commynes dresse le portrait de Charlotte de Savoie, sa remarque acerbe sur son aspect physique corroborant les témoignages que nous fournissons par ailleurs les ambassadeurs<sup>2</sup>. Fille de Louis, duc de Savoie, et d'Anne de Chypre, elle épousa le dauphin de France, le futur Louis XI, en janvier 1451. Charlotte avait dix ans, Louis déjà vingt-sept<sup>3</sup>. Il la choisit pour sa dot, contre la volonté de Charles VII, mais le duc de Savoie mit beaucoup de temps à s'acquitter de ses promesses financières<sup>4</sup>.

Souveraine discrète, sans aucun rôle politique majeur, Charlotte n'a jamais retenu l'attention des chroniqueurs. On ne sait même pas si elle fut sacrée : elle ne fut pas couronnée à Reims avec son époux en 1461, et nous n'avons aucune trace de cérémonie ultérieure. Elle bénéficia néanmoins de « Joyeuses Entrées », tant à Amiens en 1464 –avant une visite au duc de Bourgogne à Hesdin-<sup>5</sup>, qu'à Paris en septembre 1467 : entourée de ses dames et demoiselles d'honneur, elle arriva en bateau sur la Seine et fut accueillie processionnellement par les présidents et conseillers du Parlement, par l'évêque, les échevins et de nombreux bourgeois de la capitale<sup>6</sup>. Son rôle de « représentation politique » s'inscrit aussi dans quelques cérémonies ponctuelles, réception d'ambassadeurs (en 1466)<sup>7</sup> et processions

---

<sup>1</sup> Cet article est le prolongement d'une contribution à une étude menée par les archéo-anthropologues, au sein d'une équipe dirigée par Philippe Charlier (médecin légiste à l'hôpital de Garches et paléopathologiste) et Patrice Georges (INRAP), sur les restes de Louis XI et de Charlotte de Savoie dans la nécropole de Notre-Dame de Cléry. Je souhaite remercier Patrice Georges de m'avoir fait participer à ce beau projet éditorial, qui paraîtra en 2009. Je voudrais aussi remercier Elisabeth A.R. Brown pour son aide précieuse dans la compréhension des copies médiévales (Archives Nationales, Bibliothèque nationale de France) du testament de la reine. Je souhaite dédier ce modeste article à une médiéviste de talent, trop tôt disparue, mon amie Priscille Aladjidi.

<sup>2</sup> Philippe de Commynes, *Mémoires*, Paris, Lettres Gothiques, 2001, p. 478.

<sup>3</sup> Sur l'enfance et le mariage de Charlotte de Savoie, Nathalie Blancardi, *Les petits princes. Enfance noble à la cour de Savoie (XV<sup>e</sup> siècle)*, Lausanne, Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 2001, p. 9.

<sup>4</sup> Didier Le Fur, *Charles VIII*, Paris, Perrin, 2006, p. 20.

<sup>5</sup> Paul Murray Kendall, *Louis XI*, Paris, Fayard, 1974, p. 217. Arrivée enceinte en litière, elle fut accueillie par l'évêque et les chanoines sur le parvis de la cathédrale où elle fit « ses dévotions », AM Amiens, BB 9, fol. 135-138 (CC 47, fol. 37 v<sup>o</sup>). Sur la visite de la reine à Hesdin où elle rencontra Philippe le Bon, Georges Chastellain, *Œuvres*, éd. le baron Kervyn de Lettenhove, Genève, 1971 (réimpression), t. V, p. 23-32.

<sup>6</sup> Il ne semble pas qu'elle fût sacrée à cette occasion, le chroniqueur se contentant de préciser qu'elle fit « son oraison » à Notre-Dame, Jean de Roye, *Chronique scandaleuse*, éd. Bernard de Mandrot, Paris, SHF, 1894 et 1896, t. I, p. 177-178.

<sup>7</sup> Elle fut présente, aux côtés de son époux, à la réception donnée en l'honneur de Léon de Rozmital, beau-frère du roi Hussite Georges de Podiebrad, peu après la Pentecôte 1466 –témoignage du voyageur allemand Gabriel Tetzl († 1479) qui l'accompagnait- ; la mention est cependant très laconique : "Nous y avons trouvé (à Meung-sur-Loire) le roi de France avec son épouse", Denise Péricard-Méa, *De la Bohême jusqu'à Compostelle*, Biarritz, Atlantica, 2008, p. 204.

parisiennes (en 1471)<sup>8</sup>. Dame de paix et de concorde, elle travailla également à la réconciliation de Louis XI et de son frère Charles de Guyenne (en 1469)<sup>9</sup>.

Au-delà de ces quelques pérégrinations, la reine passa l'essentiel de sa vie dans son château d'Amboise, entourée de sa cour, respectant à la lettre le modèle de comportement proposé aux reines médiévales : vertueuse, fidèle et charitable, elle prenait soin de l'éducation de ses enfants, ses filles tout d'abord Anne et Jeanne de France<sup>10</sup>, nées respectivement en 1461 et en 1464, puis de son fils Charles, dont elle accoucha en 1470<sup>11</sup>. Elle dépensait peu : l'inventaire de ses biens ne laisse imaginer aucun excès dans les vêtements, les bijoux et autres objets précieux<sup>12</sup>. Un ambassadeur italien en visite en Touraine, Nicolas de Roberti, glosa même sur la pauvreté de son équipage, qui ne convenait pas, selon lui, à son rang royal<sup>13</sup>. On peut cependant nuancer son jugement, ainsi que celui de quelques historiographes qui noircirent volontiers les conditions de vie de la souveraine pour mieux stigmatiser le comportement condamnable de son époux<sup>14</sup> : en réalité, la reine vivait retirée à Amboise, sans faste mais certainement pas dans le dénuement. Elle disposait d'un Hôtel de cent trente serviteurs environ<sup>15</sup>, et sa pension s'élevait à plus de trente deux mille livres par an<sup>16</sup>. Son trésor comprenait quelques belles pièces d'orfèvrerie d'or et

<sup>8</sup> Jean de Roye nous apprend qu'elle participa à une procession parisienne le 4 février 1471 (qui se rendit à Notre-Dame et aux Carmes) où l'on pria pour le roi, la reine, et leur prospérité, au moment de la reprise des combats entre Louis XI et Charles le Téméraire pour la possession de la Picardie, *Chronique scandaleuse, op. cit.*, éd. Bernard de Mandrot, t. I, p. 256.

<sup>9</sup> « Le roy s'en retourna à Amboise, pardevers la royne, qui, comme bonne, honneste et très noble dame, avoit fort travaillé à traicter ladicte bonne paix et unyon », *ibid.*, t. I, p. 231. Sur la réconciliation, Paul M.urray Kendall, *Louis XI, op. cit.*, p. 253-257. Plus largement sur les femmes et la paix, Nicolas Offenstadt, *Faire la paix au Moyen Âge*, Paris, Odile Jacob, 2007 ; *id.*, Les femmes et la paix à la fin du Moyen Âge : genre, discours, rites, dans *Le règlement des conflits au Moyen Âge*, XXXI<sup>e</sup> congrès de la SHMESP (Angers, 2001), Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, p. 317-333.

<sup>10</sup> Infirme et bossue, Jeanne fut rapidement écartée de la cour par son père et envoyée au château de Lignières (en 1468). Aussi la reine ne la vit-elle pas grandir, René de Maulde La Clavière, *Jeanne de France, duchesse d'Orléans et de Berry (1464-1505)*, Paris, 1883, p. 48.

<sup>11</sup> Elle donna au total six enfants au roi, mais trois moururent en bas âge, Joachim (en 1459), Louise (en 1460) et François (en 1473).

<sup>12</sup> Anne-Marie Legaré, Charlotte de Savoie's Library and Illuminator's, *Journal of the Early Book Society for the Study of Manuscripts and Printing History*, t. IV, 2001, p. 41. La vente de ses biens ne rapporta aux exécuteurs testamentaires que 5500 livres tournois, Alexandre Tuetey, Inventaire des biens de Charlotte de Savoie, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XXVI, 1865, p. 358-366 et p. 423-442.

<sup>13</sup> Il la vit lors de la visite d'une église ; elle n'avait que deux chariots couverts de cuir et douze à treize cavaliers, Dépêche de Nicolas de Roberti citée par Alfred Gandilhon, Contribution à l'histoire de la vie privée et de la cour de Louis XI (1423-1491), *Mémoires de la Société Historique, Littéraire et Scientifique du Cher*, 4<sup>e</sup> série, vol. 20, Bourges, 1905, p. 377 n. 1.

<sup>14</sup> L'historiographie médiévale insiste sur sa pauvreté excessive, et sur le comportement critiquable de son époux qui n'avait aucune prévenance pour elle et ne venait la voir que pour en obtenir des héritiers. Cette image de la reine fut ensuite popularisée par Brantôme : « Aussi ne l'ayma-il jamais que pour en avoir lignée ; et quand il en eut, il n'en faisoit guières de cas. Il la tenoit au chasteau d'Amboise comme une simple dame, portant fort petit estat et aussi mal habillée que simple damoiselle », Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme, *Œuvres complètes*, éd. Ludovic Lalanne, Paris, 1876, t. IX (*Des dames*), p. 470.

<sup>15</sup> Ceci n'est cependant pas considérable. En 1326, l'Hôtel de la reine Jeanne d'Evreux atteignait déjà 280 personnes, A.-H. Alliot, L'entourage et l'Hôtel de Jeanne d'Evreux, reine de France (1324-1371), *Annales de Bretagne*, à paraître en 2009.

Sur l'Hôtel de Charlotte de Savoie, le compte des funérailles donne le nom de chacun de ses membres, AN, KK 69, fol. 167 v<sup>o</sup>-183. Tuetey publia aussi un « Etat de la Maison de Charlotte de Savoie » à sa mort en 1483, Alexandre TUETÉY, « Inventaire des biens de Charlotte de Savoie, *op. cit.* », p. 338-344.

<sup>16</sup> Alfred Gandilhon, Contribution à l'histoire de la vie privée, *op. cit.*, p. 376.

d'argent et des reliques prestigieuses comme celles de la Vraie Croix et de « la robe Notre Seigneur »<sup>17</sup>. Elle fut surtout une princesse très cultivée : elle multiplia les commandes littéraires<sup>18</sup> et posséda une riche bibliothèque de plus d'une centaine de manuscrits, où se côtoyaient des livres de religion, de morale, de littérature et d'histoire -avec cependant une nette prépondérance pour les ouvrages de dévotion<sup>19</sup>.

Écrasée par la personnalité de son époux, elle sortit de son « apathie politique » à la mort de ce dernier (le 30 août 1483). Sur les conseils de son beau-frère François de Dunois<sup>20</sup>, elle fit valoir ses droits à la garde de son fils, encore mineur, que Louis XI avait confiée à son gendre Pierre de Beaujeu (et à travers lui, à sa fille, Anne de France). Un compromis fut trouvé. Le 12 septembre, un conseil était composé qui rassemblait les diverses forces politiques du moment. Le « parti de la reine », liée aux princes du sang conduits par Louis, duc d'Orléans, y était majoritaire<sup>21</sup>. La reine obtint la réévaluation de son douaire, centré autour du Val de Loire et du Poitou d'une part, et du Languedoc, d'autre part<sup>22</sup>. Entre autres mesures phares, le « Conseil de régence » esquissa une réforme fiscale et convoqua les États généraux, espérant ainsi affirmer sa légitimité<sup>23</sup>. Les Beaujeu organisèrent alors une tournée delphinale, à Blois, Beaugency et Cléry, séparant pour la première fois

<sup>17</sup> Elle possédait, entre autres, plusieurs statues de la Vierge en or, un saint Nicolas d'or et un saint Michel d'argent, Alexandre Tuetey, Inventaire des biens de Charlotte de Savoie, *op. cit.*, p. 358-366 et p. 423-442. Sur le mécénat des reines, Barbara Drake Boehm, Le mécénat de Jeanne d'Évreux, dans *1300...l'art au temps de Philippe le Bel*, actes du colloque international, Galeries nationales du Grand Palais, 24 et 25 juin 1998, Danièle Gaborit-Chopin et François Avril dir., Paris, École du Louvre, 2001, p. 15-31.

<sup>18</sup> En 1463, elle offrit 45 sous à Jean Goislart « pour avoir escript, en parchemin, les heures de la Magdeleine ». Elle prescrivit aussi à différentes dates des paiements à Louis Pigault, Regnault Fyllole et Jean de Manseul, qui lui avaient transcrit « plusieurs petits livres de dévotion » ou composé des ouvrages « à sa plaisance », Alfred Gandilhon, Contribution à l'histoire de la vie privée, *op. cit.*, p. 377.

<sup>19</sup> Les livres religieux et les traités de morale étaient plus nombreux que dans les autres bibliothèques de reines ou de princesses, Anne-Marie Legaré, Charlotte de Savoie's Library, *op. cit.*, p. 41. De manière plus générale, les chroniqueurs-et les comptes- témoignent de sa grande piété. Elle serait notamment la fondatrice, aux côtés de son époux, du couvent de l'Ave Maria à Paris (abbaye de Clarisses, en 1480, remplaçant des Béguines, fondées par Saint Louis, non loin de l'église Saint-Paul, aujourd'hui caserne de l'Ave Maria). Un vitrail de l'église évoquait son portrait, François Avril, Un portrait inédit de la reine Charlotte de Savoie, dans *Mélanges à Thérèse Kleindienst*, Paris, 1985, t. I, p. 195-196.

<sup>20</sup> François d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville, était le fils de Jean Dunois, bâtard d'Orléans, et le beau-frère de la reine par sa femme, Agnès de Savoie. Entre 1474 et 1475, il avait servi comme lieutenant général du roi en Anjou puis de 1475 à 1476, comme gouverneur de Touraine, Anjou, Maine et Poitou. Il devint gouverneur de Dauphiné après l'avènement de Charles VIII et fit partie de son conseil. Il mourut en 1491, Michael Harsgor, *Recherches sur le personnel du conseil du roi sous Charles VIII et Louis XII*, Paris, 1980, t. I, p. 267.

<sup>21</sup> Didier Le Fur, *Charles VIII*, *op. cit.*, p. 62-63.

<sup>22</sup> Le conseil réévalua le douaire de la reine le 18 septembre, douaire répertorié dans le compte de ses funérailles afin de les financer, AN, KK 69, fol. 6-6 v. Une copie de cette même décision –BnF 25716– fut également publiée par Paul Pélicier, *Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu*, Paris, 1983, p. 238-239. La reine possédait des territoires très importants, les villes, châteaux, terres et seigneuries d'Amboise, de Chinon, de Montrichard, de La Rochelle, de Saintes, de Saint-Jean-d'Angély et de Rochefort, ainsi que le comté de Saintonge et un quart du sel du Poitou et de la Saintonge. En Languedoc, elle obtint la sénéchaussée de Beaucaire, le comté de Pézenas et plusieurs seigneuries et greniers à sel de la région.

<sup>23</sup> Didier Le Fur, *Charles VIII*, *op. cit.*, p. 63-67.

Charles de sa mère<sup>24</sup>. Il ne la revit jamais : Charlotte mourut à Amboise le 1<sup>er</sup> décembre 1483, à l'âge de 44 ans.

Restée largement méconnue, la silhouette de la reine sort de l'ombre lors de la célébration de ses funérailles, grâce au document exceptionnel conservé aux Archives nationales, un compte qui retrace dans les moindres détails ses derniers instants (KK 69, registre sur parchemin, compte de Pierre Burdelot, trésorier et receveur général des finances de la reine)<sup>25</sup>. Or si les obsèques des rois ont passionné bien des historiens<sup>26</sup>, les femmes – et en particulier les reines – sont les grandes absentes de leurs débats. Ce vide n'a pas été comblé par le bel ouvrage de Fanny Cosandey (*La reine de France*<sup>27</sup>) qui s'intéresse surtout à l'époque moderne et comprend quelques maladroites pour les siècles antérieurs : pour elle, Anne de Bretagne (décédée en 1514) serait la première souveraine à bénéficier de célébrations grandioses, comparables à celles des rois, ce que les sources médiévales démentent. Dès 1371 (mort de Jeanne d'Evreux), la reine est ensevelie avec honneur<sup>28</sup>. Charlotte de Savoie s'inscrit dans cette continuité cérémonielle. Son fils, Charles, consacra plus de 9 000 livres tournois aux diverses célébrations, d'autant plus intéressantes que celles offertes à Louis XI, pour la même période, sont peu documentées<sup>29</sup>. Nous tenterons donc de montrer que la reine bénéficiait de tous les attributs funèbres spécifiques au monarque, participant ainsi, à part entière, à la communication politique royale.

## 1. Les derniers instants de la reine

### *Une longue maladie*

Charlotte de Savoie décéda au terme d'une maladie dont on ignore presque tout, à l'exception de ses seuls symptômes, une mauvaise toux qui se prolongeait depuis le mois de septembre<sup>30</sup>. Son médecin ordinaire, membre de son Hôtel, Jean Milet<sup>31</sup>, ne ménagea pas sa peine puisqu'il la soigna « jour et nuit ». Il fut aidé par trois

<sup>24</sup> Charles VIII quitte Amboise le 16 octobre, il se rend d'abord à Blois (19 octobre au 5 novembre), puis à Beaugency (9 au 22 novembre) et à Cléry, Paul Pélicier, *Essai sur le gouvernement*, op. cit., p. 63.

<sup>25</sup> Longueur : 35 cm, largeur : 33 cm., fol. 1-216 v°, fol. 112-186 pour les funérailles proprement dites.

<sup>26</sup> Ralph Giesey, *Le roi ne meurt jamais. Les obsèques royales dans la France de la Renaissance*, Paris, 1987 ; Alain Boureau, *Le simple corps du roi. L'impossible sacralité des souverains français XVe-XVIIIe siècle*, Paris, 1988 ; Elisabeth A.R. Brown, Royal Bodies, Effigies, Funeral Meals, and Office in Sixteenth-Century France », dans *Le Cadavre, Anthropologie, archéologie, imaginaire social*, Jacques Chiffolleau et Agostino Paravicini-Bagliani dir., *Micrologus*, t. VII, 1999, p. 502 ; id., Refreshment of the Dead : Post mortem Meals, Anne de Bretagne, Jean Lemaire de Belges, and the Influence of Antiquity on Royal Ceremonial, dans *Les funérailles à la Renaissance*, Jean Balsamo dir., Genève, Droz, 2002, p. 113-130.

<sup>27</sup> Fanny Cosandey, *La reine de France. Symbole et pouvoir*, Paris, Gallimard, 2000, p. 206-256.

<sup>28</sup> Sur ce sujet, je me permets de renvoyer à mon article, Murielle Gaude-Ferragu, Les femmes et la mort : sépultures et funérailles des reines et des princesses au bas Moyen Âge, dans *Inhumations de prestige ou prestige de l'inhumation ? Expressions du pouvoir dans l'au-delà (IVe-XVe siècle)*, Armelle Alduc-Le Bagousse dir., Publications du CRAHAM, Caen, 2009, p. 383-404.

<sup>29</sup> Décédé le 30 août 1483 au Plessis, le roi fut embaumé, selon la coutume royale, puis transporté à Saint-Martin de Tours où il fut veillé pendant plusieurs jours par les religieux, avant d'être convoyé jusqu'à Cléry, Jean de Roye, *Chronique scandaleuse*, op. cit., Bernard de Mandrot éd., t. II, p. 137, et p. 398 cf. aussi Alfred Gandilhon, Contribution à l'histoire de la vie privée, op. cit., p. 118.

<sup>30</sup> AN, KK 69, fol. 72.

<sup>31</sup> Jean Milet : Bachelier en médecine, en 1470, recteur de l'université de Bourges. Médecin de la reine Charlotte de Savoie en 1483, Ernest Wickersheimer, *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen Âge*, Genève, Droz, 1979 (réimpression de l'édition de 1936), t. II, p. 451.

« docteurs en médecine », appelés en urgence, Robert de Leon<sup>32</sup>, Adam Fumée<sup>33</sup> et Bernard Chaussade<sup>34</sup>. Ils firent acheter des « philtres, drogues et médecine » à deux apothicaires d'Amboise<sup>35</sup>, sans grand succès cependant.

On eut aussi recours à l'intercession divine : on demanda messes et prières à l'église Saint-Florentin d'Amboise, située dans la cour du château, dont la reine dépendait comme fidèle, ainsi qu'aux Cordeliers de la ville et aux Clarisses de Nantes<sup>36</sup>. Des processions furent organisées à Amboise « pour la santé de ladite dame », et on envoya un prêtre, Guillaume Champion, en pèlerinage à Notre-Dame du Puy en Auvergne pour obtenir l'intercession de la Vierge<sup>37</sup>. Mais rien n'y fit et Charlotte mourut le 1<sup>er</sup> décembre.

### *Une mort chrétienne : la rédaction du testament royal*

La reine, modèle de vertus, se devait de mourir en « bonne chrétienne ». Quelques heures avant de rendre son dernier soupir -entre « trois et quatre heures après midi »-, elle dicta son testament<sup>38</sup>, puis reçut les derniers sacrements des mains de Jean de Nosse, curé de Saint-Florentin<sup>39</sup>. Il est inhabituel d'attendre ainsi les tout

<sup>32</sup> Robert de Leon ou Robert du Lyon : Maître ès-arts et en médecine de Montpellier. Médecin de Charles de France, duc de Guyenne, il passa à sa mort en 1472 au service de Louis XI. Il donna des soins au dauphin Charles en 1480, à la reine Charlotte de Savoie en 1483, à Marguerite d'Autriche, fiancée de Charles VIII et à Louis, duc d'Orléans, malade à Tours en 1484, *ibid.*, t. II, p. 710.

<sup>33</sup> Adam Fumée : Fils de Pierre Fumée, receveur des deniers de la ville de Tours en 1448, il fit ses études de médecine à Montpellier. A partir de 1457, il est premier médecin du roi, mais ayant été soupçonné par Charles VII d'avoir voulu l'empoisonner, il fut enfermé dans la grosse tour de Bourges. Il reprit ses fonctions à l'avènement de Louis XI. Il fut appelé auprès de Charlotte de Savoie en 1483. Il joua aussi un rôle important dans les affaires publiques (maître des requêtes à partir de 1464, il fut chargé de diverses missions diplomatiques sous Louis XI puis sous Charles VIII). Il mourut à Lyon en 1494, *ibid.*, t. I, p. 7.

<sup>34</sup> Bernard Chaussade : élève à l'université de Paris, il fut médecin de Charlotte de Savoie, puis de Marguerite d'Autriche et d'Anne de Bretagne. Il est l'auteur d'un traité composé en 1488 le *Tractatus de conceptione et generatione precipue filiorum*, *ibid.*, t. I, p. 73. Ils oeuvrèrent jour et nuit auprès de la reine, AN, KK 69, fol. 41. Ils reçurent plus de 1200 livres tournois à se partager et 100 écus chacun, fol. 41 et 76-77 v°.

<sup>35</sup> AN, KK 69, fol. 66 et 69 v°.

<sup>36</sup> AN, KK 69, fol. 51 v°-54. Placée sous le vocable de Notre-Dame, l'église avait été reconstruite en 1030 par Foulques Nerra, comte d'Anjou, et dédiée alors à Saint-Florentin dont les reliques venaient d'y être déposées. Elle fut église paroissiale jusqu'en 1484, date à laquelle fut consacrée dans la ville une nouvelle église (Notre-Dame en Grève, aujourd'hui Saint-Florentin).

Le couvent de cordeliers fut fondé en 1409 par Pierre II d'Amboise ; il fut reconstruit en 1478, John Richard Moorman, *Medieval Franciscan Houses*, New York, 1983, p. 18.

<sup>37</sup> AN, KK 69, fol. 71. Les sanctuaires mariaux étaient privilégiés par le couple royal. La cathédrale Notre-Dame du Puy-en-Velais était considérée comme l'un des plus vieux lieux de culte du royaume consacré à Marie (entre autres reliques majeures, elle abritait la statue de la « Vierge noire »). Elle était un haut lieu des pèlerinages royaux.

<sup>38</sup> L'original du testament de Charlotte de Savoie a disparu. Il en subsiste deux copies médiévales, contemporaines de sa mort et de ses funérailles : l'une fut réalisée le 7 août 1484 par Pierre Burdelot dans le compte en parchemin ici étudié, AN, KK 69, fol. 23 v-26. Le trésorier l'a collationnée à partir de l'original de la copie faite et authentifiée par Louis le Maye, contrôleur de la dépense et argenterie de la reine. L'autre, conservée à la BnF, Fr. 15538, fol. 60-61, fut aussi réalisée à partir de la copie de Louis le Maye, mais la version semble plus fautive. La copie est sur papier filigrané -Ecu à bande avec potences et contre-potences, muni d'une croix grecque-. Le testament est suivi de la liste et des gages des membres de l'Hôtel de la reine et de l'inventaire de ses biens. Ces deux pièces originales, sur papier, furent publiées par Alexandre Tuetey, *Inventaire des biens de Charlotte de Savoie*, *op. cit.*, p. 338-366 et p. 423-442. Nous présentons le testament de la reine en annexe.

<sup>39</sup> AN, KK 69, fol. 138.

derniers instants pour régler ses affaires spirituelles et temporelles. Il est rare aussi de laisser son élection de sépulture à la discrétion de ses enfants (ici son fils) et de ses exécuteurs testamentaires. Tentons d'expliquer cette incertitude funéraire. Depuis le changement dynastique survenu en 1328, la reine de France était toujours inhumée aux côtés de son époux, dans l'abbaye de Saint-Denis<sup>40</sup>. Mais Louis XI avait fait un choix inhabituel, celui de Notre-Dame de Cléry, collégiale conservant une statue miraculeuse de la Vierge pour qui il avait toujours eu une grande dévotion<sup>41</sup>. Une sépulture dans le sanctuaire marial, rompant avec la tradition, n'allait donc pas de soi pour la reine. Il est vrai aussi que les relations entre les deux époux n'étaient pas toujours faciles. Depuis plus de dix ans le roi vivait dans son château du Plessis-lès-Tours et ne rendait que très rarement visite à sa femme et au dauphin<sup>42</sup>. Charles VIII choisit finalement pour sa mère une inhumation à Cléry, aux côtés de son mari, suivant en cela les prescriptions ecclésiastiques qui privilégiaient l'inhumation double<sup>43</sup>.

Dans son testament, Charlotte de Savoie s'acquitte de quelques legs pieux, en nombre très restreint cependant, et centrés uniquement sur les couvents de l'Observance, ce qui confirme l'importance de la Réforme dans les milieux princiers<sup>44</sup>. Elle accorde 1000 écus au couvent franciscain d'Amboise en échange des prières des frères et « pour aider à le parachever ». Elle recommande particulièrement à son fils ce même couvent, ainsi que celui de Tours que Louis XI avait fait réformer<sup>45</sup>. Ses dons familiaux et curiaux sont plus importants : elle octroie ainsi 200 marcs d'argent, à prendre sur sa vaisselle, à sa fille Jeanne, épouse du duc d'Orléans « pour lui aider a soy enmesnaiger »<sup>46</sup>. Longtemps exilée loin de la cour par Louis XI, Jeanne de France revint vivre à Amboise auprès de sa mère à la mort de ce dernier. On lui constitua alors un petit Hôtel<sup>47</sup>. En revanche, dans son testament, Charlotte ne mentionne pas sa fille aînée, Anne, sans doute à cause de la rivalité qui existait entre les deux femmes à propos de Charles. Elle multiplie les dons aux serviteurs de son Hôtel, hommes et femmes, à qui elle consacre 6 000 écus. Elle cite nommément

<sup>40</sup> Sur la politique funéraire des souveraines, je me permets de renvoyer à mon article, Les dernières volontés de la reine de France. Etude des deux testaments de Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe VI de Valois (1329-1336), *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, année 2007, Paris, 2009, p. 23-66.

<sup>41</sup> C'est en l'implorant qu'il avait été sauvé de la noyade en 1442. Un autre événement fut déterminant : le 15 août 1443, jour de l'Assomption, devant la ville de Dieppe, il implora à genoux l'aide de la Vierge de Cléry. Il promit de reconstruire la collégiale, détruite par des troupes anglaises, s'il obtenait la victoire, Louis Jarry, *Histoire de Cléry et de l'église collégiale et chapelle royale de Notre-Dame de Cléry*, Orléans, 1899, p. 150. Le 21 décembre 1467, le roi choisit Notre-Dame pour y faire ériger sa sépulture. L'église, qui devint chapelle royale, profita alors de ses nombreux dons et accumula les privilèges. En 1471, le pape Sixte IV conféra au roi le titre de chanoine du lieu, Patrice Georges, *Le caveau royal de Cléry-Saint-André (Loiret). Que sont devenus les os de Louis XI ?*, dans *Tombeaux royaux et princiers, Dossiers Archéologie et sciences des origines*, n° 311, mars 2006, p. 92.

<sup>42</sup> À Amboise, ceux-ci étaient étroitement surveillés, par peur d'un possible empoisonnement de l'héritier au trône, Didier Le Fur, *Charles VIII, op. cit.*, p. 26.

<sup>43</sup> Antoine Bernard, *La sépulture en droit canonique du décret de Gratien au concile de Trente*, Paris, 1933, p. 91.

<sup>44</sup> Elisabeth Lopez, *Culture et sainteté : Colette de Corbie, 1381-1447*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 1994.

<sup>45</sup> AN, KK 69, fol. 25 v°. Sur le franciscanisme en Val-de-Loire, cf. André VAUCHEZ, Influences franciscaines et réseaux aristocratiques dans le Val-de-Loire. Autour de la Bienheureuse Jeanne-Marie de Maillé (1331-1414), dans *Mouvements franciscains et société française XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Beauchesne, 1984, p. 95-105.

<sup>46</sup> AN, KK 69, fol. 24 v°.

<sup>47</sup> René de Maulde La Clavière, *Jeanne de France, op. cit.*, p. 148.

quelques officiers qu'elle récompense avec largesse : 10 000 écus sont donnés à son écuyer d'écurie, Antoine d'Ancezune<sup>48</sup>, 3000 écus à Françoise de Forest, dame de Bussières, sa demoiselle d'honneur<sup>49</sup>, et 2000 écus à Marie, sa femme de chambre<sup>50</sup>. Elle nomme enfin ses exécuteurs testamentaires, Hélié de Bourdeilles, archevêque de Tours<sup>51</sup>, Pierre de Beaujeu, son gendre, François, comte de Dunois, et Jean Tiercelin, seigneur de la Brosse, son conseiller et maître d'hôtel<sup>52</sup>. La sollicitation de son gendre, avec qui elle n'était pas en excellents termes, peut surprendre. Mais il était l'homme fort du moment ; sa présence était nécessaire si elle voulait que son testament soit exécuté.

### *Les préparatifs funèbres*

Aussitôt prévenu de la mort de sa mère, Charles VIII, qui résidait alors à Cléry, décida, avec les membres principaux de son Conseil -Jean II, duc de Bourbon, François de Dunois et Pierre de Beaujeu- d'envoyer à Amboise quatre proches collaborateurs, Geoffroi de Pompadour, évêque de Périgueux<sup>53</sup>, Hardouin, seigneur de Maillé, son chambellan, grand maître d'hôtel de la reine<sup>54</sup>, Yvon, seigneur du Fou, grand veneur de France et monseigneur de La Celle-Guénant<sup>55</sup>, pour prendre possession des biens de la défunte<sup>56</sup> et donner les grandes orientations du cérémonial funèbre<sup>57</sup>. Ils décidèrent que cent pauvres, stipendiés pour jouer le rôle de pleurants, accompagneraient la défunte d'Amboise à Cléry. Ces « passeurs d'éternité » étaient en effet une des composantes essentielles de toutes funérailles royales au XV<sup>e</sup> siècle<sup>58</sup>.

<sup>48</sup> La maison d'Ancezune possédait les titres de duc de Caderousse, de vicomte de Cadenet et de baron du Thor. Antoine-Aimar d'Ancezune, seigneur de Caderousse, fut pannetier du roi en 1471 ; il commanda le ban et l'arrière-ban de Provence, par commission du roi Charles VIII (25 juin 1485). Il épousa Louise de Falcos, fille de Pierre, seigneur de Lauriol. Ses enfants firent carrière sous Charles VIII : Guillaume fut conseiller du roi, visiteur général des gabelles en Languedoc ; Charles, seigneur de Marguerite et de Vauvert, en Languedoc, fut maître d'hôtel du roi et Rostain, évêque de Fréjus fut ambassadeur du roi auprès du pape Jules II, Yvonne Labande-Mailfert, *Charles VIII et son milieu (1470-1498). La jeunesse au pouvoir*, Paris, C. Klincksieck, 1975, p. 228.

<sup>49</sup> Elle lui octroie cette somme pour l'aider à marier ses filles, AN, KK 69, fol. 24 v°. Elle deviendra la gouvernante du dauphin, Charles-Orland, Colette Beaune, Charles Orland, comment vit et meurt un enfant royal ?, dans *Anne de Bretagne. Une histoire, un mythe*, Paris, Somogy. Editions d'art, 2007, p. 51.

<sup>50</sup> Pour l'aider à marier ses filles, AN, KK 69, fol. 24 v.

<sup>51</sup> Il mourut le 5 juillet 1484 et fut inhumé dans son église cathédrale.

<sup>52</sup> AN, KK 69, fol. 25 v°. Il était aussi capitaine de Chinon, Alexandre Tuetey, Inventaire des biens de Charlotte de Savoie, *op. cit.*, p. 341.

<sup>53</sup> Geoffroi de Pompadour fut admis au Conseil royal en octobre 1483. Issu d'une famille noble du Limousin, il fut d'abord évêque d'Angoulême (1461) puis de Périgueux (1470). Le roi le nomma en octobre 1483 maître extraordinaire de la Chambre des comptes, puis en 1485, premier président de la Cour des Comptes. Il devint ensuite évêque du Puy, mais son attitude pendant la Guerre folle entraîna sa disgrâce, Michael Harsgor, *Recherches sur le personnel*, *op. cit.*, p. 279.

<sup>54</sup> Hardouin, baron de Maillé, seigneur de Rochecorbon, de la Haye, de Montils-les-Tours, de Bançay, capitaine de Mantes, participa aux travaux du conseil du roi. Il sera sénéchal de Saintonge de 1484 à 1488, *ibid.*, p. 276.

<sup>55</sup> Son chambellan et conseiller. Il deviendra gouverneur du dauphin, Charles-Orland, Yvonne Labande-Mailfert, *Charles VIII*, Paris, Fayard, 1986, p. 194.

<sup>56</sup> Des notaires et des gens des comptes dressèrent un inventaire très minutieux de tout ce que laissait la reine, Alexandre Tuetey, Inventaire des biens de Charlotte de Savoie, *op. cit.*, p. 338-366.

<sup>57</sup> AN, KK 69, fol. 29 et fol. 40.

<sup>58</sup> Sur les liens entre le roi et les pauvres, cf. le magnifique ouvrage posthume de Priscille Aladjidi, *Le roi père des pauvres France XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 355-380.

Ils devaient être accompagnés, et par les membres de l'Hôtel de la défunte, vêtus de deuil, et par ses proches parentes, sa fille Jeanne et sa nièce, Anne de Savoie, épouse de Frédéric de Tarente<sup>59</sup>. Les conseillers du roi confièrent l'organisation concrète de la cérémonie au grand écuyer de la reine, chargé de veiller aux achats de draps d'or, de soie et de laine<sup>60</sup>. Les maîtres d'hôtel et plusieurs autres grands serviteurs devaient aussi apporter leur contribution, les uns étant chargés du luminaire et du décor héraldique, les autres de la préparation des églises recevant le corps et de la distribution des aumônes aux pauvres.

Il n'existait pas d'*ordo* prescrivant le rituel à suivre pour les obsèques royales, et les organisateurs étaient parfois hésitants face à la complexité des cérémonies. Antoine d'Ancezune et les maîtres d'hôtel prirent ici conseil et auprès de l'homme politique fort du moment, Pierre de Beaujeu, qui était en outre exécuteur testamentaire de la reine<sup>61</sup>, et auprès de personnes expérimentées, ayant déjà participé aux funérailles des princes : on prit ainsi connaissance du déroulement des obsèques de Louis XI auprès de son écuyer d'écurie, Reque le Clerc<sup>62</sup> ; on envoya aussi Jean Bourdichon, peintre officiel du roi<sup>63</sup>, auprès de Marie de Clèves, duchesse d'Orléans – la mère de Louis- « pour avoir son avis desdites choses<sup>64</sup> ». On l'interrogea notamment pour la conception de l'effigie. Celle-ci avait en effet assisté à maintes funérailles, en particulier celles de Charles VII en 1461, où un tel mannequin avait été exposé<sup>65</sup>.

## 2. Le corps royal : un traitement spécifique

### *Un corps embaumé*

Composante essentielle de toutes funérailles royales et aristocratiques, un embaumement fut pratiqué sur la dépouille de Charlotte de Savoie, avec incision interne<sup>66</sup> : on rémunéra ainsi deux barbiers d'Amboise pour avoir ouvert le corps « pour icelluy embamer qui fut au chasteau d'Amboize le premier jour de décembre »<sup>67</sup>. Les organes les plus putrescibles, le cœur et les entrailles, furent ôtés et enterrés séparément à Saint-Florentin. La cérémonie fut brève et sans éclat : douze torches de deux livres chacune servirent lors de l'inhumation, sans doute précédée

<sup>59</sup> Frédéric d'Aragon, prince de Tarente, grand amiral, prince d'Altamura, puis roi de Naples et de Sicile (mort en 1504). Elle l'épousa le 1<sup>er</sup> septembre 1478, Samuel Guichenon, *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie*, Turin, 1778-1780, t. II, p. 134. Les membres de l'Hôtel de Jeanne de France et d'Anne de Savoie devaient aussi porter le deuil.

<sup>60</sup> AN, KK 69, fol. 30.

<sup>61</sup> AN, KK 69, fol. 72.

<sup>62</sup> « pour savoir de lui les ordonnances qui avaient été faites à ses obsèques », AN, KK 69, fol. 71 v. Il était peut-être de la famille du secrétaire de Louis XI, Jean Le Clerc, qui rédigea le manuscrit interpolé de la chronique de Jean de Roye.

<sup>63</sup> Il succéda à Jean Fouquet comme peintre officiel du roi en 1481. François Avril et Nicole Reynaud, *Les manuscrits à peintures en France 1440-1520*, Paris, Flammarion, 1995, p. 293.

<sup>64</sup> AN, KK 69, fol. 116 v<sup>o</sup>.

<sup>65</sup> *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, éd. Gaston du Fresne de Beaucourt, Paris, 1864, t. II, p. 443.

<sup>66</sup> En Occident, le cas le plus ancien d'embaumement interne concerne Charles le Chauve (877). La pratique se développe ensuite en Allemagne (Xe siècle), puis en Angleterre (XIIIe siècle). En France, il faut attendre le début du XIIIe siècle (1226, Louis VIII) pour voir la coutume se répandre dans le monde royal, Elisabeth AR. Brown, *Death and the Human Body in the Later Middle Ages : the Legislation of Boniface VIII on the Division of the Corpse*, dans *The Monarchy of Capetian France and Royal Ceremonial*, Aldershot-Brookfield, 1991, n° 6, p. 226. Alexandre Bande, *Le cœur du roi. Les capétiens et les sépultures multiples*, Paris, Tallandier, 2009, p. 51.

<sup>67</sup> AN, KK 69, fol. 113.



d'une messe de requiem<sup>68</sup>. La reine n'avait pas exprimé dans son testament le désir d'une telle partition, suivant en cela les pratiques de ses devancières qui, dès la fin du XIVe siècle, prirent leurs distances vis-à-vis de la pratique des sépultures doubles. Certaines, telles Blanche de Navarre et Isabeau de Bavière, la rejetèrent explicitement, la division étant pour elles un signe d'orgueil incompatible avec le salut de l'âme, d'autres se contentèrent de ne pas la mentionner dans leurs testaments<sup>69</sup>. Quelles que soient les prescriptions, les viscères étaient généralement ôtés, par respect de la coutume royale et par souci de conservation de la dépouille.

Les techniques de l'embaumement médiéval sont bien connues, grâce aux traités médicaux et chirurgicaux<sup>70</sup> et grâce aux découvertes des archéologues<sup>71</sup>. Après incision de la dépouille pour l'extraction des viscères, le chirurgien garnissait les cavités thoraco-abdominales d'épices et de plantes aux vertus antiseptiques, desséchantes et odoriférantes. Puis il recousait le corps et pratiquait l'embaumement dit « externe » consistant en l'application de baumes et d'aromates. Entre autres produits utilisés, figuraient la myrrhe, l'encens, la lavande, le laurier, l'aloès, le camphre, du sel, du vif-argent, de l'eau de rose et du vinaigre. Le cerveau était aussi ôté. L'exérèse se faisait par un sciage du crâne sur tout le pourtour<sup>72</sup>.

Jean Gascoing, apothicaire de la reine, se chargea de fournir, sur indication médicale, tous les produits nécessaires, sans que le compte ne les détaille, évoquant juste l'achat de « drogues et bonnes odeurs » au coût élevé (près de 100 livres tournois)<sup>73</sup>. Il reçut aussi 20 sous pour la fourniture de « demi aune de taffetas » qui servit à faire des écussons pour mettre « en l'estomac de ladite dame »<sup>74</sup>. Ce passage est inhabituel pour un embaumement. Les viscères enlevés, on redonnait au corps son volume par l'introduction de plantes, et parfois d'étoupes. Il semble qu'ici, on ait plutôt utilisé du taffetas aux armes de la reine. Jean Gascoing fournit également de la toile cirée, qu'un tailleur transforma en robe étroite et en chausses « pour ensevelir le

<sup>68</sup> AN, KK 69, fol. 155. Dès le XIVe siècle, les cérémonies funèbres célébrées autour du cœur et des entrailles comprenaient la célébration d'une messe de requiem. Les cercueils étaient parfois surmontés d'une chapelle ardente, ce qui n'est pas le cas ici, Murielle Gaude-Ferragu, Le cœur couronné. Tombeaux et funérailles de cœur en France à la fin du Moyen Âge, dans *Le cœur (Micrologus)*, Actes du colloque international tenu à Lausanne-Dorigny en novembre 2000, t. XI, 2003, p. 241-266.

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 250. Blanche de Navarre, veuve de Philippe VI, rédigea son testament en 1396, Léopold Delisle, Testament de Blanche de Navarre, reine de France, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 1885, t. 12, p. 6-55, Isabeau de Bavière, veuve de Charles VI, en 1431, Gabriel Peignot, *Choix de testaments anciens et nouveaux*, Paris, 1829, p. 79.

<sup>70</sup> *Chirurgie de maître Henri de Mondeville chirurgien de Philippe le Bel, roi de France composée de 1306 à 1320*, publié par Edouard Nicaise, Paris, 1893, p. 569 : *De la conservation et de la préparation des cadavres*. On peut aussi se référer au manuel de chirurgie de Guy de Chauliac, qui fut le médecin personnel de Clément VI, Guy de Chauliac, *Cyrurgia magna*, Lyon, 1585, tract. VI, doct. I, chap. VIII.

<sup>71</sup> Patrice Georges, Mourir c'est pourrir un peu... Intentions et techniques contre la corruption des cadavres à la fin du Moyen Âge, dans *Le cadavre (Micrologus)*, t. VII, 1999, p. 359-382. *Id.*, *L'embaumement et le prélèvement du cœur*, Collection de Pathographie, 2006. Philippe Charlier, *Médecin des morts : récits de paléopathologie*, Paris, Fayard, 2006. Philippe Charlier et Patrice Georges, Techniques de préparation du corps et d'embaumement à la fin du Moyen Âge, dans *Inhumations de prestige ou prestige de l'inhumation ? Expressions du pouvoir dans l'au-delà (IV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Armelle Alduc-Le Bagousse dir., Publications du CRAHAM, Caen, 2009, p. 405-437.

<sup>72</sup> Cf. l'examen des crânes de Louis XI et de Charlotte de Savoie à Cléry, Patrice Georges, Le caveau royal de Cléry-Saint-André, *op. cit.*, p. 92-99.

<sup>73</sup> AN, KK 69, fol. 69 v et 113.

<sup>74</sup> AN, KK 69, fol. 56.

corps »<sup>75</sup>, un suaire aux vertus propitiatoires (en référence au linceul du Christ) et thanatopraxiques (interdisant tout accès à l'humidité et à l'air<sup>76</sup>).

### *La présentation de la dépouille*

L'embaumement interne était important pour conserver quelques jours au moins la dépouille. L'odeur surtout était essentielle : il fallait « couvrir » les exhalaisons liées à la dégradation naturelle des chairs. Outre les justifications symboliques –l'odeur de sainteté opposée à la « puanteur » des tyrans<sup>77</sup> ; la volonté de revêtir les corps, à l'avance, des odeurs du Paradis<sup>78</sup> - et sociologiques –distinguer le prince du commun des mortels<sup>79</sup>-, l'explication était aussi pratique : il fallait retarder la décomposition du cadavre, car les souverains étaient exposés « à découvert ». Aussitôt les opérations terminées, Charlotte de Savoie fut ainsi présentée publiquement sur un « lit de parement » dans la chambre royale<sup>80</sup>. Pour l'occasion, la pièce changea de décor : un banc fut recouvert de drap noir « en manière de deuil »<sup>81</sup>. Quatre cierges, aux fonctions liturgiques et propitiatoires, entouraient le corps, veillé jour et nuit par des religieux –prêtres et chapelains- récitant le psautier. Cette présentation publique du défunt dans la chambre palatiale se pratiquait depuis 1422 (mort de Charles VI)<sup>82</sup> : il s'agissait de constater la réalité du décès et de se recueillir devant la dépouille avant sa mise en bière.

### *La veillée mortuaire*

L'exposition se prolongea ainsi pendant trois jours, puis le corps fut déposé, d'abord dans la chapelle castrale (le jeudi 4 décembre)<sup>83</sup>, et le lendemain, dans l'église Saint-Florentin<sup>84</sup>. Une présentation publique permit à nouveau de venir rendre hommage à la défunte, mais la dépouille était maintenant invisible, enfermée dans un –ou plutôt des- cercueils successifs. L'embaumement se révélait en effet efficace pour quelques jours mais demeurait insuffisant quand l'intervalle entre la mort et l'inhumation était important (ce qui est le cas ici puisque quatorze jours séparent le décès de l'enterrement). Le corps fut donc déposé dans un cercueil en bois, lui-même enchâssé dans une bière en plomb (qui pesait 450 livres)<sup>85</sup>, à son tour emboîtée dans

<sup>75</sup> AN, KK 69, fol. 113 v.

<sup>76</sup> Danièle Alexandre-Bidon, Le corps et son linceul, dans *À réveiller les morts. La mort au quotidien dans l'Occident médiéval*, Danièle Alexandre-Bidon et Cécile Treffort dir., Lyon, 1993, p. 199.

<sup>77</sup> André Vauchez, *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Âge (1198-1431)*, Rome, EFR, 1981, p. 499-500. Janet L. Nelson, La mort de Charles le Chauve, *Médiévales (La mort des grands)*, t. 31, 1996, p. 66.

<sup>78</sup> Bruno Laurioux, *Une histoire culinaire du Moyen Âge*, Paris, Champion, 2005, p. 206-207.

<sup>79</sup> « Ne pas pourrir de suite est en quelque sorte une victoire sur la mort, la dernière démonstration de sa particularité », Patrice Georges, Mourir c'est pourrir un peu, *op. cit.*, p. 380.

<sup>80</sup> Le 1<sup>er</sup> décembre, trois livres de bougie furent livrées « pour servir en la chambre de ladite dame quand elle fut mise sur le lit de parement », AN, KK 69, fol. 154 v-155.

<sup>81</sup> AN, KK 69, fol. 54 v.

<sup>82</sup> Décédé en 1422 dans l'hôtel Saint-Pol, Charles VI fut exposé publiquement dans son lit mortuaire, recouvert d'un drap d'or laissant le visage apparent, Jean Chartier, *Chronique de Charles VII, roi de France*, éd. Vallet de Viriville, Paris, 1858, t. I, p. 9. Yann Grandeau, La mort et les obsèques de Charles VI, *Bulletin philologique et historique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1970, p. 136.

<sup>83</sup> La chapelle du donjon, AN, KK 69, fol. 156 v.

<sup>84</sup> AN, KK 69, fol. 138.

<sup>85</sup> AN, KK 69, fol. 114. Il fut soudé avec de l'étain.

un coffre<sup>86</sup>. Hermétiquement clos, le cercueil en plomb ralentissait la décomposition des chairs et « couvrait » les odeurs.

La veillée funèbre dura dix jours. Les chapelains entouraient continuellement le corps de leurs prières. Au cours de la journée, des messes étaient célébrées pour le salut de la défunte, hautes messes de requiem, avec vigiles des morts<sup>87</sup>, et basses messes : au total, de la mort de la reine jusqu'au départ du convoi pour Cléry, le 10 décembre, quatre cents basses messes furent dites dans l'église Saint-Florentin<sup>88</sup>, transformée pour l'occasion en espace de deuil : le grand autel fut paré de velours et de taffetas noirs, les quatorze autels secondaires de bougrans noirs, alors qu'une ceinture de deuil entourait le chœur et la nef. Une chapelle ardente illuminait le cercueil : le luminaire se composait de plus de 480 cierges, placés sur la chapelle et sur les autels<sup>89</sup>, et des 50 torches tenues par des pauvres lors des services religieux quotidiens<sup>90</sup>. Puis le convoi prit la route pour Cléry.

### 3. Les honneurs funèbres

#### *Le convoi : d'Amboise à Cléry*

Le dernier voyage de Charlotte de Savoie la mena d'Amboise à Cléry, le convoi s'arrêtant dans plusieurs villes ligériennes : il passa par les faubourgs de Blois, puis traversa Saint-Laurent-des-Eaux (où il demeura pendant deux jours) et arriva à Cléry le samedi 13 décembre. Un chariot de deuil, tiré par quatre chevaux caparaçonnés de noir, permettait le transport de la bière, surmontée d'un poêle de velours noir, recouvert d'un vaste drap d'or rouge, paré de grands écus aux armes de la reine (France et Savoie)<sup>91</sup>. Il était précédé par huit Cordeliers qui élevaient un rempart de prières autour de la défunte, et par cent « pauvres pleurants »<sup>92</sup>. À l'arrivée à Cléry, la procession fut renforcée par des Cordeliers de l'Observance de Meung-sur-Loire<sup>93</sup> et des chanoines de Notre-Dame de Cléry venus accueillir le corps.

L'ensemble des membres de l'Hôtel de la défunte l'accompagnait. Tous étaient vêtus de robes et de chaperons noirs (cent vingt-quatre hommes et vingt-et-une femmes en reçurent). Tous les services étaient représentés (panneterie, échansonnerie, fruiterie, cuisine, écurie et fourrière), du petit serviteur (sommelier de panneterie, aide en l'échansonnerie, souffleurs, sauciers, galopins de cuisine, aide de fruiterie, valets de pieds, charretiers, lavandières, nourrices, femmes de chambre) jusqu'aux membres les plus élevés dans la hiérarchie (maîtres d'hôtel, grand écuyer d'écurie, trésorier et receveur général des finances, maître de la chambre aux deniers, contrôleur de l'argenterie, dames ou demoiselles d'honneur, telles Madame de Châtillon-sur-Yndre,

<sup>86</sup> AN, KK 69, fol. 114 v.

<sup>87</sup> AN, KK 69, fol. 139.

<sup>88</sup> AN, KK 69, fol. 136-138.

<sup>89</sup> AN, KK 69, fol. 141-142. Le cercueil était posé sur des tréteaux. Dans la chapelle castrale, le décor était plus réduit, composé de bougran noir posé sur les autels et de quatre cierges entourant le corps, AN, KK 69, fol. 156 v.

<sup>90</sup> AN, KK 69, fol. 146 et 157 v.

<sup>91</sup> AN, KK 69, fol. 115 v et fol. 125. On ne sait si le drap d'or fut apposé dès le départ du convoi à Amboise, ou seulement lors de l'arrivée à Cléry.

Chaque jour, un homme était envoyé pour vérifier que le chariot pouvait pénétrer dans les églises pour les célébrations religieuses, AN, KK 69, fol. 145 v.

<sup>92</sup> AN, KK 69, fol. 149.

<sup>93</sup> Meung-sur-Loire : Loiret, ar. Orléans, ch. l. c.

veuve de Tanneguy du Chastel, gouverneur de Roussillon ou Françoise de la Forest<sup>94</sup>. Les six dames d'honneur voyageaient sur des haquenées « de deuil »<sup>95</sup>.

Derrière le chariot cheminaient « les parents du grand deuil », qui portaient, outre les robes et les chaperons, un manteau caractéristique de leur lien de parenté avec la défunte, sa fille, Jeanne, duchesse d'Orléans, et sa nièce, Anne de Savoie<sup>96</sup>. La fille de celle-ci « Mademoiselle d'Aragon » (Charlotte, princesse de Tarente) reçut des vêtements de deuil, mais, âgée de trois ans seulement, elle ne participa sans doute pas au convoi<sup>97</sup>. Les conseillers envoyés par le roi suivaient également la procession funèbre<sup>98</sup>.

Ce qui retient l'attention ici est l'absence conjointe, et de la fille aînée de la reine, Anne de France – mais comme on l'a vu, les deux femmes ne s'entendaient pas et de son fils, Charles, pourtant présent dans la région<sup>99</sup>. En réalité, depuis la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, le roi de France restait à l'écart de toute cérémonie funèbre, absent des funérailles de son prédécesseur<sup>100</sup>, mais aussi de celles de sa mère ou de son épouse, pour des raisons certes conjoncturelles<sup>101</sup>, mais aussi politiques, comme si la proximité d'un cadavre, source possible d'impureté, ne convenait plus à la majesté sacrée du « roi très chrétien ». Celui-ci organisait bien des obsèques pour le défunt, auxquelles il participait, mais les célébrations avaient toujours lieu devant un cercueil vide<sup>102</sup>.

### *Le corps en majesté*

Si le trajet d'Amboise à Cléry fut surtout placé sous le signe du deuil et de la prière, la dernière « Grande Entrée » de Charlotte de Savoie, à Cléry, fut l'occasion de mettre en scène la majesté royale. La reine, ou plutôt sa « représentation », fut en effet portée à travers la ville sur un « lit de parement », avec tous les insignes de sa fonction. L'effigie, mannequin aux visage et mains de cire, fut façonnée par Jean Bourdichon, ainsi rémunéré « pour ses paine et sallaire d'avoir fait faire de boys la stature, representation et figure de ladite feue dame et le visaige de ladite figure paint selon sa semblance et de la grandeur de ladite dame »<sup>103</sup>. Le corps de bois était revêtu de l'habit royal, composé d'un surcot de velours rouge et bleu mi-parti (Savoie/France) et d'un « manteau de parement » de satin bleu fourré d'hermines et fleurdelisé. Les *regalia* étaient exposés : le mannequin, couronné, était conçu pour

<sup>94</sup> AN, KK 69, fol. 167 v-183. Sont aussi présents des membres de l'Hôtel de Jeanne, duchesse d'Orléans, AN, KK 69, fol. 168 v et 171 v.

<sup>95</sup> Aux selles et harnois de velours noirs, AN, KK 69, fol. 131. Le grand écuyer, un page d'honneur et deux valets de pieds chevauchaient aussi près du corps.

<sup>96</sup> AN, KK 69, fol. 176. Elles reçoivent des manteaux et des robes fourrés de menu vair, de même que les dames d'honneur, Mesdames de Bussières et de Châtillon.

<sup>97</sup> Elle était la fille unique du couple. Elle épousera Guy XVI, comte de Laval, Samuel Guichenon, *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie*, op. cit., t. II, p. 134.

<sup>98</sup> L'évêque de Périgueux, Hardouin, seigneur de Maillé, Yvon, seigneur du Fou, et monseigneur de la Celle-Guénant.

<sup>99</sup> AN, KK 69, fol. 112 v. Il fut à Cléry du 1<sup>er</sup> au 10 décembre au moins, puis partit pour Amboise, Michael Harsgor, *Recherches sur le personnel*, op. cit., p. 290.

<sup>100</sup> Ralph Giesey, *Le roi ne meurt jamais*, op. cit., p. 80 (note 26).

<sup>101</sup> Risque d'épidémies (funérailles de Charles V), querelles et éloignement géographique (funérailles de Charles VI et de Charles VII).

<sup>102</sup> Murielle Gaude-Ferragu, *D'or et de cendres. La mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Age*, Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve-d'Ascq, 2005, p. 245-246.

<sup>103</sup> AN, KK 69, fol. 116 v.

tenir le sceptre et la main de justice<sup>104</sup>. Un dais surmontait la litière, ciel de drap d'or rouge, dont les bords et les franges étaient de satin bleu fleurdelisé, et paré d'écus aux armes de la reine<sup>105</sup>. Cet insigne, utilisé pour la première fois aux obsèques de Philippe V en 1322<sup>106</sup>, honorait toutes les dépouilles des monarques, symbole comme les *regalia*, de leur pouvoir souverain. Le cercueil, recouvert du vaste drap d'or armorié, était porté sur six bâtons, mais on ne sait si dans le convoi, il était placé à côté, ou sous, l'effigie<sup>107</sup>.

Dans le cadre du débat historiographique lié à la présence de l'effigie aux funérailles royales, l'utilisation d'un tel mannequin pour Charlotte de Savoie peut conduire à deux interprétations<sup>108</sup>. Première explication -mais qui me semble la moins plausible-, il pourrait symboliser le corps politique de la reine, son autorité souveraine, puisque celle-ci avait joué, à partir de septembre 1483, la fonction de « régente » aux côtés des princes –sans en avoir le titre cependant-. Elle avait donc disposé pendant quelques mois du pouvoir politique, ici incarné par l'effigie. Autre interprétation, qui semble davantage convenir, d'autant que la reine n'avait eu qu'un rôle mineur dans la lutte de pouvoir qui s'était jouée alors, le mannequin funèbre ne faisait que « représenter » le corps de la défunte. L'une des spécificités des funérailles monarchiques était en effet l'exposition, dans le convoi, du corps « à découvert », revêtu des habits royaux et muni des *regalia*. Philippe IV le Bel (en 1314) et Louis X (en 1316) firent ainsi leur dernière apparition dans un manteau fourré d'hermines, la tête ceinte d'une couronne, tenant le sceptre et la main de justice<sup>109</sup>. Pour les reines, une telle exposition, longtemps exceptionnelle<sup>110</sup>, devint fréquente à partir du dernier quart du XIV<sup>e</sup> siècle (Jeanne d'Evreux en 1371 fut portée sur un lit à découvert<sup>111</sup>, de même que Jeanne de Bourbon en 1378<sup>112</sup>). L'intervalle entre la mort et l'inhumation excédant au XV<sup>e</sup> siècle les quelques jours qui rendaient possible la présentation de la dépouille, on utilisa à partir de 1422 (Charles VI) un substitut<sup>113</sup>. Le corps était placé dans un cercueil. Paré des *regalia*, son « double de cire » le figurait. Si Louis XI fut

<sup>104</sup> AN, KK 69, fol. 116 v-120. La tête reposait sur un carreau d'honneur, recouvert de drap d'or.

<sup>105</sup> AN, KK 69, fol. 121. Quatre lances le soutenaient, AN, KK 69, fol. 122.

<sup>106</sup> Elisabeth Brown, *The Ceremonial of Royal Succession in Capetian France : The Funeral of Philip V*, dans *The Monarchy of Capetian France and Royal Ceremonial*, Aldershot-Brookfield, 1991, n° 8, p. 290-293.

<sup>107</sup> AN, KK 69, fol. 122.

<sup>108</sup> Sur le débat historiographique lié à la présence d'une effigie aux funérailles royales, cf. les travaux d'Elisabeth Brown (*Royal Bodies, Effigies, Funeral Meals*, *op. cit.*, et « Refreshment of the Dead », *op. cit.*, p. 113-130, note 26), qui remettent en cause les interprétations de Ralph Giesey sur le double corps du roi, et l'effigie comme incarnation de son corps politique.

<sup>109</sup> Charles Baudon de Mony, *La mort et les funérailles de Philippe le Bel*, *BEC*, t. LVIII, p. 7. E. Brown, *The Ceremonial of Royal Succession in Capetian France : The Double Funeral of Louis X*, *The Monarchy of Capetian France and Royal Ceremonial*, Aldershot-Brookfield, 1991, n° 7, p. 229. Ce rituel était un insigne de souveraineté également pratiqué par la papauté et les monarques anglais, Alain Erlande-Brandenburg, *Le roi est mort. Etudes sur les funérailles, les sépultures et les tombeaux des rois de France jusqu'à la fin du XIIIe siècle*, Genève, 1975, p. 16. Agostino Paravicini-Bagliani, *Le corps du pape*, Paris, Editions du Seuil, 1997, p. 153.

<sup>110</sup> Seule Blanche de Castille en bénéficia, Alain Erlande-Brandenburg, *Le roi est mort*, *op. cit.*, p. 23. Le corps fut présenté à découvert à Paris, mais il fut ensuite placé dans un cercueil pour faire le voyage jusqu'à l'abbaye de Maubuisson où la reine avait élu sépulture.

<sup>111</sup> *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, éd. Roland Delachenal, Paris, 1910-1916, t. II, p. 151. La reine avait souhaité que sa dépouille soit munie d'une couronne qu'elle avait offerte à l'abbaye de Saint-Denis dans un acte rédigé en 1343, AN, K 43 n° 27.

<sup>112</sup> *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, *op. cit.*, t. I, p. 279.

<sup>113</sup> Jean Chartier, *Chronique de Charles VII, roi de France*, éd. Vallet de Viriville, t. I, p. 9. Yann Grandeau, *La mort et les obsèques de Charles VI*, *op. cit.*, p. 136.

inhumé à Cléry sans représentation<sup>114</sup>, on façonna bien une effigie pour son épouse. C'était peut-être la première fois qu'une reine en bénéficiait. Marie d'Anjou (décédée en 1463) n'en eut pas<sup>115</sup>. Le cas d'Isabeau de Bavière (1435) est complexe : le *Journal d'un bourgeois de Paris*, qui décrit ses funérailles, est ambigu, évoquant à la fois le corps de la reine et sa « représentation » : « Le corps (...) était en haut levé sur les épaules de seize hommes vêtus de noir, et était sa représentation moult bien faite, car elle était couchée si proprement qu'il semblait qu'elle dormît, et tenait un sceptre royal en sa main dextre »<sup>116</sup>. En réalité, compte tenu du délai qui séparait la mort de l'enterrement (15 jours), il est probable qu'une effigie l'ait figurée<sup>117</sup>.

Ainsi sur ordre de Charles VIII et de ses conseillers, Charlotte de Savoie bénéficia de tous les éléments spécifiques au rituel royal. Lors de son Entrée solennelle à Cléry, elle incarnait –au même titre que le roi– la puissance et la souveraineté monarchique. Seule différence avec les funérailles habituelles (rois et reines), l'éloignement géographique ne permit pas la participation des présidents du Parlement de Paris et des échevins de la capitale.

### *L'inhumation royale*

Le corps fut déposé dans la collégiale Notre-Dame de Cléry le samedi 13 décembre et veillé toute la nuit par dix-huit chanoines et chapelains. Le lendemain, on célébra le service liturgique, centré autour de la messe de requiem. Philippe de Bresse, frère de la défunte, principal parent du grand deuil, fit l'offrande liturgique et déposa sur l'autel un écu d'or<sup>118</sup>. Cadet de Savoie, apanagé en Bresse, il venait d'entrer au Conseil royal<sup>119</sup>.

Comme à Saint-Florentin, la collégiale fut parée d'une ceinture de deuil au décor héraldique, de bougran noir dans la nef, de velours dans le chœur. Le luminaire était impressionnant : le 14 décembre, près de 700 cierges illuminèrent la chapelle ardente, le chœur et les autels. Six grands cierges, de 25 livres de cire chacun, entouraient le corps<sup>120</sup>. La tombe de Louis XI était également parée de lumière<sup>121</sup>. Les cent pauvres, venus d'Amboise, assistaient aux célébrations<sup>122</sup>.

Enfin, après le sermon funèbre, eut lieu l'inhumation proprement dite : on réutilisa le caveau qui contenait le corps de Louis XI, un caveau rectangulaire en

<sup>114</sup> Cf. *supra* note 29.

<sup>115</sup> Bnf, ms fr. 17294, fol. 320 bis (récit des funérailles de la reine).

<sup>116</sup> *Journal d'un bourgeois de Paris (1405-1449)*, éd. Colette Beaune, Paris, Lettres Gothiques, 1990, p. 343.

<sup>117</sup> Décédée le 29 septembre à l'hôtel Saint-Pol à Paris, la reine fut inhumée quinze jours plus tard dans l'abbaye de Saint-Denis. Elle fut convoyée dans un bateau. Peu de personnes participèrent aux cérémonies, *ibid.*, p. 343.

<sup>118</sup> AN, KK 69, fol. 147 v.

<sup>119</sup> Les relations entre Louis XI et son beau-frère, Philippe de Bresse, sont complexes. Après sa révolte contre son père, le roi le fait emprisonner à Loches entre 1463 et 1465, puis, à sa libération, lui redonne ses biens et ses privilèges. Par la suite Philippe de Bresse joue à diverses occasions un rôle important à la cour, en particulier dans le domaine militaire. Il entre au Conseil royal trois semaines après la mort de Louis XI. Il est gouverneur de Dauphiné entre 1485 et 1491 et devient duc de Savoie en 1496 sous le nom de Philippe II (il meurt quelques mois plus tard en 1497). C'est le père de Louise de Savoie et le grand-père de François I<sup>er</sup>, Maria Clotilde Daviso di Charvensod, *Filippo II, il Senzaterra*, Turin, 1941. Daniela Cereia, *Percorso politico di un cadetto : Filippo di Bresse, poi ducadi Savoia*, Thèse en cotutelle entre les Universités de Turin et de Savoie, Chambéry, 2008.

<sup>120</sup> Deux faisaient même le poids de 30 livres de cire.

<sup>121</sup> Quatre grands cierges de 10 livres, AN, KK 69, fol. 163.

<sup>122</sup> AN, KK 69, fol. 149.

Pierre de taille qu'un maçon de Cléry agrandit : « pour avoir habillé la voute (le caveau) pour ce qu'elle était trop basse pour mettre le corps »<sup>123</sup>. Il y apposa trois grandes barres de fer pour soutenir le cercueil<sup>124</sup>. La reine reposait ainsi, entourée d'insignes réalisés pour l'occasion : un orfèvre fut en effet rémunéré 10 livres tournois « pour la façon et doreure d'une couronne de laton par luy faicte pour mettre sur la teste de ladite dame en sa sépulture »<sup>125</sup>. Aucune tombe ne vint en revanche la représenter : la seule statue était celle du roi, à genoux, en costume de chasseur –le « chasseur de Dieu »–, face à celle de la Vierge de Cléry<sup>126</sup>.

## Conclusion

Cette reine si discrète bénéficia donc de tous les fastes funèbres réservés à la Maison de France. Sans l'existence de ce compte extraordinaire, de telles funérailles passeraient inaperçues, tant les chroniqueurs font peu de cas des reines, surtout si elles n'apportent pas de territoires en dot et ne participent pas aux affaires publiques. En réalité, à partir du dernier quart du XIV<sup>e</sup> siècle, elles jouèrent un rôle considérable dans l'affirmation, lors de grandes cérémonies, de la majesté royale (funérailles de Jeanne d'Evreux en 1371, de Jeanne de Bourbon en 1378 ou « Grande Entrée » d'Isabeau de Bavière à Paris en 1389). L'hommage rendu par Charles VIII –et par les princes de sang réunis en Conseil– à sa mère, et à travers elle, à la reine de France, n'en est que le prolongement. Malheureusement, en l'absence de sources narratives, on ne peut qu'imparfaitement mesurer l'impact politique d'une telle cérémonie sur l'opinion publique<sup>127</sup>. Quelques indices semblent cependant témoigner d'une large participation urbaine. La reine fit un long voyage à travers la vallée ligérienne, alors « cœur » du royaume, d'Amboise à Cléry, en passant par les faubourgs de Blois et Saint-Laurent-des-Eaux. La procession funèbre traversait lentement chaque ville pour rejoindre l'église paroissiale, où de nombreuses messes étaient célébrées<sup>128</sup>. Avertie par la sonnerie du glas<sup>129</sup>, une foule dense devait se presser sur son passage. Elle venait ainsi rendre un dernier hommage à la souveraine et tenter d'apercevoir les « grands » de ce monde. Elle pouvait aussi bénéficier des larges distributions d'aumônes voulues par les organisateurs : à Cléry, les dons étaient prévus pour près

<sup>123</sup> AN, KK 69, fol. 151 v. Le maçon est aussi payé pour mettre une pierre de taille sur la « voute » « laquelle avait été rompue ». Un drap d'or et une ceinture de deuil paraient le caveau, fol. 116 v et 152 v. Aujourd'hui, celui-ci, en pierre de taille, est un rectangle de 2,82 m de long pour une largeur de 2,08 m. En bas de l'escalier, se présente à droite le long du mur un grand sarcophage attribué à Louis XI. Il se compose d'une cuve où reposaient des os formant *a priori* deux squelettes (ceux du roi et de la reine) et d'une vitrine où l'on peut voir des vestiges crâniens. La sépulture de la reine se trouvait sur la partie gauche du caveau. La tombe et les os royaux ont été profanés en 1562, Patrice Georges, *Le caveau royal de Cléry-Saint-André, op. cit.*, p. 93 (note 41).

<sup>124</sup> AN, KK 69, fol. 152.

<sup>125</sup> AN, KK 69, fol. 118 v.

<sup>126</sup> Le roi l'avait commandée de son vivant ; elle fut détruite en 1562 par les troupes de Condé et de Coligny. Un monument funéraire représentant le roi en orant fut refait au XVII<sup>e</sup> siècle, Didier Le Fur, *Charles VIII, op. cit.*, p. 54 (note 4).

<sup>127</sup> Bernard Guenée, *L'opinion publique à la fin du Moyen âge d'après la "Chronique de Charles VI" du religieux de Saint-Denis*, Paris, Perrin, 2002. Claude Gauvard, La notion d'opinion publique chez les médiévistes, dans *L'espace public médiéval*, journées d'études organisées par Patrick Boucheron et Nicolas Offenstadt, à paraître aux Presses universitaires de la Sorbonne.

<sup>128</sup> Par exemple, à Saint-Saturnin de Vienne (faubourg de Blois), 44 basses messes sont dites le jeudi 11 décembre, huit chapelains récitent le psautier toute la nuit, et un service solennel est célébré avec vigiles et grand-messe ; 49 basses messes sont dites à Saint-Laurent-des-Eaux, huit chapelains veillent le corps et récitent le psautier et un service est célébré, AN, KK 69, fol. 144.

<sup>129</sup> A chaque arrêt dans une ville, les sonneries des cloches retentissent, AN, KK 69, fol. 144.

de 5 500 personnes<sup>130</sup>. La cérémonie était ainsi créatrice d'un espace public, compris comme un espace de représentation du pouvoir mais aussi comme un lieu de rencontre où se renforçait le lien social par l'intermédiaire des dons opérés par le souverain<sup>131</sup>.

Murielle Gaude-Ferragu, membre du CRESC, chercheur associée au LAMOP et maître de conférences à l'université Paris-13.

---

<sup>130</sup> Avec une distribution prévue de 500 l. t., Priscille Aladjidi, *Le roi père des pauvres, op. cit.*, p. 359 (note 58).

<sup>131</sup> Sur le concept habermassien d'espace public, Stéphane Van Damme, Un ancien régime de l'espace public, dans *L'espace public médiéval*, journées d'études organisées par Patrick Boucheron et Nicolas Offenstadt, à paraître aux Presses universitaires de la Sorbonne.



### Testament de Charlotte de Savoie, veuve de Louis XI (inédit)

1483, 1<sup>er</sup> décembre, château d'Amboise

. Original perdu

. Copies médiévales :

- Archives nationales, KK 69, fol. 23 v<sup>o</sup>-26 (registre sur parchemin, Trésorerie de la reine 1483-1484), copie faite le 7 août 1484 par Pierre Burdelot, trésorier de la reine et receveur général de ses finances, à partir de l'original de la copie rédigée et authentifiée par Louis le Maye, contrôleur de l'argenterie et de la dépense de la reine<sup>132</sup>.
- BnF, Fr. 15538, fol. 60-61, copie sur papier filigrané<sup>133</sup>, réalisée en 1484 également à partir de la copie faite par Louis Le Maye.

(Fol. 23 v<sup>o</sup>) Copie du testament et ordonnance<sup>134</sup> de derreniere voulenté de feue haulte et puissante dame et princesse la royne Charlote faict ou chastel d'Amboise le premier jour de decembre l'an mil CCCC quatre vingts et troys en la maniere qui sensuit.

Ou nom de Dieu<sup>135</sup>, du Pere, du Filz et du saint Esperit<sup>136</sup> et de la<sup>137</sup> tres glorieuse Vierge mere de Dieu et de toute la benoiste court celestielle de Paradis, (fol. 24) nous Charlotte<sup>138</sup>, par la grace de Dieu royne de France mere du roy Charles a present vivant<sup>139</sup>, considerant notre poure fragilité et qu'il n'est riens plus certain<sup>140</sup> que la mort et plus incertain que l'eure d'icelle, a present detenue par infermeté de maladie combien que soyons par la grace de Dieu saine<sup>141</sup> d'entendement et bon memoire, voulans vivre et mourir en la foy catholique, desirans<sup>142</sup> de tout notre cueur disposer de noz biens et facultez a<sup>143</sup> ce que ne mourions<sup>144</sup> intestate, avons fait, dit et declairé de notre certain et vray propos<sup>145</sup> notre testament et derreniere voulenté en la maniere qui sensuit.

Ou premier lieu, nous recommandons a Dieu notre Pere omnipotent, a son benoist Filz, au Saint<sup>146</sup> Esperit et a la Vierge Marie notre<sup>147</sup> ame auquel<sup>148</sup> leur plaise

---

<sup>132</sup> Indication donnée dans la marge par Pierre Burdelot. Les deux copies sont très proches. Nous avons élaboré cette édition à partir de la copie de Pierre Burdelot, qui nous semble plus fiable. Nous indiquons en note les quelques différences –mineures- de graphie, présentes dans le Ms Fr. 15538, fol. 60-61.

Ajout dans une encre plus claire à la fin du testament : « Coppie par moy faite a l'original, le VIIe jour d'aoust l'an mil CCCC quatre vings et quatre », fol. 26.

<sup>133</sup> Filigrane : Ecu à bande avec potences et contre-potences, muni d'une croix grecque, papier produit dans de très nombreuses localités, comme à Troyes (1475) ou Châteaudun (1475-1482), principalement dans les années 1470-80.

<sup>134</sup> Fr. 15538 : ordonnances.

<sup>135</sup> Ajout dans une encre plus claire.

<sup>136</sup> Fr. 15538 : « Filz et Saint Esperit ».

<sup>137</sup> Mot absent du Fr. 15538.

<sup>138</sup> Charlotte de Savoie (1441-1483).

<sup>139</sup> Charles VIII (1470-1498).

<sup>140</sup> Fr. 15538 : « plus rien certain ».

<sup>141</sup> Fr. 15538 : « sayne ».

<sup>142</sup> Fr. 15538 : « desirant ».

<sup>143</sup> Fr. 15538 : « ad ».

<sup>144</sup> Fr. 15538 : « mourons ».

<sup>145</sup> Fr. 15538 : « propox ».

<sup>146</sup> Fr. 15538 : « saint ».

ordonner estre mise entre les mains du benoist archange saint<sup>149</sup> Michel pour la presenter devant ladite<sup>150</sup> sainte Trinité quant elle partira de notre<sup>151</sup> corps.

Item<sup>152</sup>, nous eslisons notre sepulture a la discretion de notre tres chier et tres amé filz le roy et de noz executeurs cy dessoubz nommez.

Item, nous voulons et ordonnons noz debtes estre loyaulment<sup>153</sup> et justement paiees<sup>154</sup> et mesmement ce que (fol. 24 v<sup>o</sup>) devons a Alexandre Blandin<sup>155</sup> tant pour le fait de notre argenterie comme pour les gaiges de noz officiers et livrees de noz femmes a argent du temps de feu messire Pierre Artault<sup>156</sup> dont ledit Alexandre tenoit le compte et generalement toutes noz autres debtes a icelles avoir et prandre sur le plus beau et meilleur de tous et chacuns noz biens meubles<sup>157</sup>.

Item, donnons a notre fille d'Orleans<sup>158</sup> la somme de deux cens marcs d'argent de notre vaisselle pour lui aider a soy enmesnaiger<sup>159</sup>.

Item, voulons et ordonnons que la somme de six mil<sup>160</sup> escuz d'or soit donnee et distribuee par les mains de noz executeurs a noz officiers tant hommes que femmes<sup>161</sup>.

Item, et<sup>162</sup> en outre ce donnons a la dame de Bussieres<sup>163</sup> la somme de troys mil<sup>164</sup> escuz d'or pour luy<sup>165</sup> aider a marier ses filles en recompense des services qu'elles<sup>166</sup> nous ont faiz.

Item, donnons a Anthoine d'Ancezeune notre escuier d'escuirie<sup>167</sup> la somme de dix mil<sup>168</sup> escuz d'or pour les services qu'il nous a longtemps faiz et mesmement durant notre maladie.

Item, donnons a Marie notre femme de chambre<sup>169</sup> la somme de deux mil<sup>170</sup> escuz d'or<sup>171</sup> pour lui aider a marier ses filles.

<sup>147</sup> Fr. 15538 : « mon ».

<sup>148</sup> Fr. 15538 : « ace qu'il ».

<sup>149</sup> Fr. 15538 : « saint ».

<sup>150</sup> Fr. 15538 : « la ».

<sup>151</sup> Fr. 15538 : « mon ».

<sup>152</sup> Pierre Burdelot a noté dans la marge le numéro (en chiffre romain) de chaque paragraphe.

<sup>153</sup> Fr. 15538 : « loyaument ».

<sup>154</sup> Fr. 15538 : « payees ».

<sup>155</sup> Sous Charles VIII, il fut commis au paiement de la construction du nouveau château d'Amboise (1495-1496).

<sup>156</sup> Doyen de Saint-Martin de Tours et maître de la chambre aux deniers de la reine, AN KK 68, fol. 1. Je remercie Ghislain Brunel de m'avoir fourni cette information.

<sup>157</sup> Fr. 15538 : « fol. 60 v<sup>o</sup> ».

<sup>158</sup> Jeanne de France, duchesse d'Orléans, qui, après la mort de Louis XI, revint à Amboise vivre auprès de sa mère.

<sup>159</sup> Fr. 15538 : « enmenager ».

<sup>160</sup> Fr. 15538 : « mille ».

<sup>161</sup> La liste de ses officiers se trouve dans le Ms Fr. 15538, aux folios 62-63 v, document publié par Alexandre Tuetey, Inventaire des biens de Charlotte de Savoie, *BEC*, 1865, t. XXVI, p. 338-344.

<sup>162</sup> Mot absent du Fr. 15538.

<sup>163</sup> Françoise de la Forest, sa principale dame d'honneur. Elle deviendra la gouvernante du dauphin, Charles-Orland.

<sup>164</sup> Fr. 15538 : « mille ».

<sup>165</sup> Fr. 15538 : « lui ».

<sup>166</sup> Fr. 15538 : « qu'elle ».

<sup>167</sup> Antoine d'Ancezone, son grand écuyer d'écurie. Il recevait une pension mensuelle de 50 l. t. Il était seigneur de Caderousse.

<sup>168</sup> Fr. 15538 : « mille ».

<sup>169</sup> Marie, sa femme de chambre, veuve d'un certain Emar (pension mensuelle de 10 l. t.).

<sup>170</sup> Fr. 15538 : « mille ».

<sup>171</sup> Ajout dans une encre plus claire, mot absent du Fr. 15538.

(fol. 25) Item, donnons aux filles de Jamet Hubelin<sup>172</sup> notre huissier pour lui aider a les marier la somme de cinq cens escuz.

Item, donnons au couvent de Saint<sup>173</sup> François d'Amboise pour aider a le parachever et a ce que les freres d'icellui couvent soient plus enclins a prier Dieu pour le salut de notre ame la somme de mil<sup>174</sup> escuz.

Item, donnons a la vefve de feu Jehan le Verrier<sup>175</sup> en faveur de ce qu'elle a nourry l'un de noz enfans<sup>176</sup> et fait plusieurs autres services pour lui aider a marier ses filles la somme de cinq cens escuz.

Item, donnons aux deux filles de maistre Jehan de Lessau<sup>177</sup> pour aider a les marier la somme de mil<sup>178</sup> escuz a departir par moitié<sup>179</sup>.

Item, nous prions<sup>180</sup> et requerons le roy notre filz<sup>181</sup> comme roy et lui<sup>182</sup> commandons comme mere<sup>183</sup> qu'il vueille entretenir tous et chacuns noz officiers en leurs estatz et offices ainsi qu'ilz sont de present, lesquelles nous<sup>184</sup> leurs<sup>185</sup> avons donnees et nommees et qu'il leur a confermees et aussi qu'il les entretiengne en leurs libertez, privilegees<sup>186</sup> et franchises telles que ont acoustumé joyr les officiers des roys et roynes.

Item, nous prions le roy notre dit filz qu'il ait pour singulierement<sup>187</sup> (fol. 25 v°) recommandez les couvens des freres mineurs de l'observance mesmement ceulx d'Amboise et de Tours que de nouvel notre tres chier<sup>188</sup> seigneur que Dieu absoille<sup>189</sup> a fait refformez<sup>190</sup> et mettre en observance.

Item, pour faire et accomplir toutes les choses dessusdites nous eslisons executeurs de ce present notre testament et derreniere voulenté l'arcevesque de Tours<sup>191</sup>, notre filz de Beaujeu<sup>192</sup>, notre frere de Dunoys<sup>193</sup>, et notre serviteur Jehan Tiercelin<sup>194</sup> dusquelz<sup>195</sup> nous obligeons tous et chacuns noz biens meubles jusques au parfait paiement et accomplissement de l'execucion de ce present notre testament. Et si nosdits biens meubles n'estoient souffisans pour accomplir notre dit testament, nous prions et requerons le roy notre dit filz qu'il le vueille faire entretenir et accomplir.

<sup>172</sup> Fr. 15538 : « Hubellin ». Jamet Hubelin, huissier de chambre (pension de 8 l. t.).

<sup>173</sup> Fr. 15538 : « saint ».

<sup>174</sup> Fr. 15538 : « mille ».

<sup>175</sup> Anne Verriere, nourrice de Louise de France, décédée en 1460 (pension mensuelle de 8 l. t.).

<sup>176</sup> Fr. 15538 : « enffans ».

<sup>177</sup> Jean de Lessau, secrétaire de la reine (pension de 16 l. t.).

<sup>178</sup> Fr. 15538 : « mille ».

<sup>179</sup> Fr. 15538 : « moictié ». Fol. 61.

<sup>180</sup> Fr. 15538 : « pryons ».

<sup>181</sup> Fr. 15538 : « notre dit filz ».

<sup>182</sup> Fr. 15538 : « luy ».

<sup>183</sup> Mot rajouté.

<sup>184</sup> Mot absent du Fr. 15538.

<sup>185</sup> Fr. 15538 : « leur ».

<sup>186</sup> Fr. 15538 : « privilegés ».

<sup>187</sup> Fr. 15538 : « singulierement ».

<sup>188</sup> Fr. 15538 : « chier feu ».

<sup>189</sup> Louis XI, décédé le 30 août 1483.

<sup>190</sup> Fr. 15538 : « reformer ».

<sup>191</sup> Hélie de Bourdeilles. Il mourut le 5 juillet 1484 et fut inhumé dans son église cathédrale.

<sup>192</sup> Pierre de Beaujeu, époux de sa fille aînée Anne de France.

<sup>193</sup> François, comte de Dunois, son beau-frère.

<sup>194</sup> Fr. 15538 : « Tiercellin, seigneur de Brosse ». Jean Tiercelin, seigneur de la Brosse, son conseiller et maître d'hôtel (pension mensuelle de 50 l. t.).

<sup>195</sup> Fr. 15538 : « ausquieulx ».

Item, ordonnons que nosdits executeurs notiffient au roy notre dit filz ceste presente notre ordonnance et derreniere voulenté afin<sup>196</sup> qu'il n'ait cause d'ignorance<sup>197</sup> de l'acomplir et faire acomplir<sup>198</sup>.

Fait ce present notre<sup>199</sup> testament ou chastel d'Amboise le premier jour de decembre l'an<sup>200</sup> mil quatre cens quatre vingts et troys es presences de Jehan Tiercelin<sup>201</sup>, escuier seigneur<sup>202</sup> de Brosse, Pierre le Breton et Jehan d'Aux, maistres d'ostelz<sup>203</sup>, Anthoine d'Ancezeune, grant<sup>204</sup> escuier d'escuirie<sup>205</sup>, maistres Adam Fumee<sup>206</sup>, Robert du Lyon<sup>207</sup> et<sup>208</sup> Bernard Chaussade<sup>209</sup>, Jehan Millet<sup>210</sup>, docteurs (fol. 26) en medecine, Philippes Remon<sup>211</sup>, docteur en loix, Pierre Burdelot<sup>212</sup> tresorrier<sup>213</sup> et autres noz conseillers et officiers<sup>214</sup>.  
Ainsi signé Le Maye<sup>215</sup>.

---

<sup>196</sup> Fr. 15538 : « affin ».

<sup>197</sup> Fr. 15538 : « ignorence ».

<sup>198</sup> Ajout en encre plus claire « de l'acomplir et faire acomplir ».

<sup>199</sup> Mot absent du Fr. 15538.

<sup>200</sup> Ajout en encre plus claire.

<sup>201</sup> Fr. 15538 : « Tiercellin ».

<sup>202</sup> Fr. 15538 : « seigneur ».

<sup>203</sup> Fr. 15538 : « ostel ». Pierre le Breton était l'un de ses principaux maîtres d'hôtel avec une pension de 50 l. t. mensuelle. Jean d'Aux, également maître d'hôtel, recevait un peu plus de 41 l. t.

<sup>204</sup> Mot absent du Fr. 15538.

<sup>205</sup> Elle lui avait fait l'un de ses principaux legs testamentaires.

<sup>206</sup> Adam Fumée : Médecin de Louis XI. Il fut appelé auprès de Charlotte de Savoie en 1483. Il joua aussi un rôle important dans les affaires publiques (maître des requêtes à partir de 1464, il fut chargé de diverses missions diplomatiques sous Louis XI puis sous Charles VIII).

<sup>207</sup> Robert du Lyon : Maître ès-arts et en médecine de Montpellier. Médecin de Charles de France, duc de Guyenne, il passa à sa mort en 1472 au service de Louis XI. Il donna des soins au dauphin Charles en 1480 et à la reine Charlotte de Savoie en 1483.

<sup>208</sup> Mot absent du Fr. 15538.

<sup>209</sup> Bernard Chaussade : élève à l'université de Paris, il fut médecin de Charlotte de Savoie, puis de Marguerite d'Autriche et d'Anne de Bretagne. Il est l'auteur d'un traité composé en 1488 le *Tractatus de conceptione et generatione precipue filiorum*.

<sup>210</sup> Jean Millet, médecin, membre de son hôtel (pension de 25 l. t. par mois).

<sup>211</sup> Fr. 15538 : « Raymon ». Philippe Raymon, son conseiller (pension de 25 l. t. par mois).

<sup>212</sup> Fr. 15538 : « Burdellot ».

<sup>213</sup> Fr. 15538 : « tresorier ». Son trésorier et receveur général de ses finances.

<sup>214</sup> Fr. 15538 : « et autres conseillers de ladite dame ».

<sup>215</sup> Fr. 15538 : « Signé Loys le Maye ».